

Gouvernement du Québec
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région du Nord-du-Québec
Député d'Abitibi-Est

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale du Québec le 26 octobre 2021 concernant la fermeture de la station piscicole gouvernementale de Lac-des-Écorces (SPGLDE).

Soyez assuré que je suis sensible aux enjeux soulevés dans l'extrait de pétition, notamment en ce qui a trait à l'importance que représente la pêche sportive au Québec en soutien au développement économique régional.

La décision de procéder à la fermeture de la SPGLDE découle d'une analyse rigoureuse, objective et exhaustive. Les préoccupations énoncées ont été prises en considération dans la démarche visant à atténuer les impacts de cette décision.

Je souhaite porter à votre attention certains énoncés de cette pétition qui sont erronés. Ainsi, bien que la station ait une capacité théorique de production de 45 tonnes de poissons, la production annuelle moyenne des dix dernières années est d'environ 20 tonnes, et ce, en raison de l'état de désuétude avancée de ses équipements. D'ailleurs, en raison d'une problématique avec la conduite d'aménée d'eau et d'enjeux de sécurité liés à des affaissements de sol près des bassins d'élevage, il a été choisi de ne pas entreprendre une nouvelle production d'omble de fontaine domestique à la SPGLDE. Ainsi, l'année 2022 doit marquer la fin des activités.

Pour assurer la production de poissons et les activités d'ensemencement de la SPGLDE, cinq employés sont requis dont deux sont permanents, ce qui inclut le gestionnaire, et trois autres occupent des postes saisonniers.

... 2

De plus, et contrairement à ce qui est évoqué, la fermeture définitive de la SPGLDE n'engendrera pas de déficit en poissons. Il faut souligner que la production d'omble de fontaine domestique de la SPGLDE est destinée à soutenir des initiatives du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en matière de promotion de la pêche. Cette production n'est donc pas destinée à soutenir les activités de pêche des pourvoyeurs ou d'autres organismes délégataires en gestion de la faune.

Par ailleurs, la Table filière d'aquaculture en eau douce a aussi confirmé la capacité pour les pisciculteurs privés de reprendre la production d'omble de fontaine domestique en appui aux besoins du MFFP, et ce, sans interférer avec leur capacité de répondre aux besoins des pourvoyeurs, des zecs ou des autres organismes fauniques. Il faut aussi préciser qu'au cours des dernières années, à la SPGLDE, le MFFP a recentré sa production de poissons à l'omble de fontaine domestique et il a abandonné la production de truite brune et de truite arc-en-ciel, en plus de transférer les autres productions, dont le touladi, vers la station piscicole gouvernementale de Baldwin-Coaticook (SPGBC).

Au sujet des investissements faits à la SPGBC, il est hasardeux de chercher à établir une comparaison entre ces deux stations piscicoles gouvernementales en raison de leurs mandats très distincts. À l'instar des piscicultures privées, la SPGLDE produit exclusivement une espèce destinée à la mise en valeur, en ensemençant des poissons de plus grande taille. La SPGBC répond pour sa part aux besoins de conservation et de mise en valeur des espèces indigènes, en ensemençant des poissons de petite taille. Le tonnage de production n'est donc pas représentatif de la performance ou de l'atteinte des objectifs de conservation poursuivis.

Par ailleurs, la qualité de pêche dépend d'abord et avant tout de la gestion de l'activité et de la préservation d'habitats de qualité pour les espèces. Lesensemencements font partie d'un ensemble de mesures envisageables pour la conservation et la mise en valeur des espèces.

En terminant, et comme nous l'avons signifié à plusieurs reprises, si un organisme local souhaite reprendre les installations et les responsabilités inhérentes de la SPGLDE afin de poursuivre ses propres objectifs, le Ministère demeure ouvert à un éventuel transfert des installations.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,



PIERRE DUFOUR